



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

De la Communauté de Communes Canaux
et Forêts et Gâtinais

Sommaire

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	3
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	3
LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	4
LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	7
LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	10
<i>Le tableau des effectifs au 31 décembre 2018 :</i>	<i>10</i>
<i>Présentation des services :</i>	<i>11</i>
LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	13
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	13
<i>Compte administratif 2018 :</i>	<i>13</i>
BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	14
RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCES	15
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES.....	15
<i>Aménagement de l'espace communautaire.....</i>	<i>15</i>
<i>Développement économique.....</i>	<i>16</i>
<i>Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme</i>	<i>17</i>
<i>La collecte et le traitement des ordures ménagères</i>	<i>18</i>
<i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).....</i>	<i>18</i>
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	19
<i>Équipements culturels, sportifs et scolaires</i>	<i>19</i>
<i>Politique du logement/habitat</i>	<i>21</i>
<i>Création et aménagement de la voirie d'intérêt communautaire.....</i>	<i>21</i>
<i>Action sociale d'intérêt communautaire</i>	<i>22</i>
COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES.....	30
<i>Participation à la construction de la gendarmerie de Châtillon-Coligny</i>	<i>30</i>
<i>Transport</i>	<i>30</i>
<i>Politique et développement culturel.....</i>	<i>31</i>
<i>Éclairage public</i>	<i>31</i>
<i>SPANC.....</i>	<i>32</i>
INFORMATIONS DIVERSES	33
TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNICATION	33
<i>Création d'un nouveau site internet.....</i>	<i>33</i>
<i>Bulletin communautaire.....</i>	<i>33</i>
<i>Création d'un nouveau logo</i>	<i>33</i>
DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS.....	33
GLOSSAIRE	34

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes permet ainsi à ses Communes membres de gérer en commun des activités et des services publics afin de faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule Commune.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Août 2015, a porté le seuil minimum de population des Communautés de Communes à 15 000 habitants. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par la Commission Intercommunale de Coopération Intercommunale a préconisé, pour atteindre ce seuil, la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois.

Cette nouvelle intercommunalité regroupe, depuis le 1^{er} Janvier 2017, 38 communes (l'ensemble des communes du nouveau Canton de LORRIS) pour une population totale de près de 29 000 habitants.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'étend sur 38 communes dont 29 communes de moins de 1 000 habitants, sur une superficie de 767 kilomètres carrés pour une population de 28 030 habitants, soit une densité de population de 36,54 habitants par kilomètre carré.

Carte du Territoire



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 1^{er} Janvier 2018, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- ✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- ✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétences optionnelles :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Mise en œuvre de programmes ou de projets favorisant l'usage des énergies renouvelables.
- ✓ Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 - En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'Intérêt communautaire :
 - Le bassin cantonal de natation sis à Lorris
 - Le complexe sportif et le dojo sis à Lorris
 - Les salles intercommunales sis à Varennes-Changy
 - Le gymnase et le stade « Henri Leverne » sis à Châtillon-Coligny
 - Le dojo sis à Châtillon-Coligny
 - Les Bassins d'Apprentissage Fixes sis à Châtillon-Coligny et à Saint Maurice sur Aveyron
 - Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :
 - Espace Colette à Sainte-Geneviève-des-Bois
 - Equipement socioculturel communautaire à Nogent sur Vernisson
 - Sont d'intérêt communautaire les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire suivants :
 - Ecole maternelle et restaurant scolaire de Bellegarde
 - Ecole élémentaire et restaurant scolaire de Bellegarde
 - Ecole maternelle de Ladon
 - Ecole élémentaire et restaurant scolaire de Ladon
 - Garderie de Ladon
 - Ecole élémentaire de Quiers sur Bezonde

- ✓ Politique du logement social d'intérêt Communautaire et action, par des opérations d'intérêt Communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
 - Mise en œuvre et suivi de Programmes Locaux de l'Habitat, d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, de Programme d'Intérêt Général ou de toutes actions collectives dans ce domaine
 - Gestion et entretien du parc de logement locatif propriété de la Communauté de Communes
 - Guichet unique pour la demande de logements locatifs sociaux
 - Garanties d'emprunt pour la construction et la gestion d'établissements pour personnes âgées et handicapées
- ✓ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire :
 - Petite enfance :
 - Mise en œuvre de politiques contractuelles en faveur de la petite enfance (0 à 3 ans)
 - Création et fonctionnement des RAM (Relais Assistantes Maternelles) communautaires sur les 3 pôles
 - Création et fonctionnement de la halte-garderie « Les Petits Poucets » à Sainte-Geneviève-des-Bois
 - Enfance-jeunesse :
 - Création, aménagement et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du territoire
 - Création et fonctionnement d'un service des activités et des loisirs communautaires (SLAC) en faveur du public adolescent du territoire
 - Mise en œuvre d'actions d'Intérêt communautaire vers les scolaires et les collégiens : sont d'intérêt communautaire les actions intéressant les élèves des collèges du territoire de la Communauté de Communes et toute action intéressant au moins la moitié des groupes ou regroupements scolaires de la Communauté sur le Lorriçois.
 - Santé :
 - Etude, construction, Gestion et Entretien de maisons de santé pluridisciplinaire.
 - Soutien aux associations intervenant dans le domaine social reconnues **d'intérêt communautaire** :
 - Soutien aux associations en matière d'aide à la recherche d'emploi ou d'aide à la réinsertion pour les publics en difficulté sur le Lorriçois et notamment soutien à l'association support de la mission locale pour l'insertion des jeunes sur le territoire de la Communauté de Communes
 - Soutien aux associations d'aide à domicile sur le Lorriçois
 - Soutien aux centres de distribution alimentaire sur le Lorriçois
 - Soutien aux organismes de médiation familiale sur le Lorriçois
- ✓ Acquisition ou construction, aménagement, entretien et gestion de Maisons de Services Au Public :
 - Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service afférentes en application de l'article L27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences complémentaires :

- ✓ Participation à l'opération de construction de la gendarmerie de Châtillon-Coligny.
- ✓ Transport :
 - Gestion du transport scolaire en tant qu'organisateur secondaire pour le conseil départemental
 - Organisation et gestion d'un service de transport solidaire sur le Lorriçois pour les personnes sans moyens de déplacement, les associations et les communes, sous conventionnement avec le conseil régional

- ✓ Actions sportives :
 - Formalisation et gestion d'actions dans le cadre d'une politique sportive définie par la Communauté de Communes
 - Actions sportives intéressant au moins la moitié des groupes ou regroupements scolaires de la Communauté sur le Lorriçois
 - Organisation et gestion du transport des élèves des écoles primaires et élémentaires de la Communauté de Communes vers les équipements sportifs sur le Lorriçois
- ✓ Politique de développement touristique :
 - Formalisation et gestion d'un projet culturel de territoire et notamment formalisation du Projet Artistique et Culturel du Territoire (PACT)
 - Soutien aux écoles de musique sur le Lorriçois
 - Programmation des équipements culturels
- ✓ Politique de développement touristique
 - Formalisation et mise en place d'une politique touristique du territoire
 - Gestion et promotion de la halte fluviale de Châtillon-Coligny
- ✓ Gestion, entretien et extension du réseau d'éclairage public sur le Châtillonnais à savoir :
 - Tout le réseau aérien et souterrain d'éclairage des voies publiques du territoire intercommunal (y compris les parcs de stationnement public)
 - Tous les équipements du réseau d'éclairage des voies publiques du territoire intercommunal (candélabres, luminaires, armoires de commande, feux de signalisation tricolore ...) à l'exception des illuminations de Noël
 - Les réseaux et équipements d'éclairage permettant l'illumination extérieure des églises, des monuments et des bâtiments publics présentant un intérêt touristique majeur
- ✓ Service Public d'Assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes :
 - Contrôle des installations existantes
 - Contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées
 - Contrôle périodique de l'entretien et du bon fonctionnement de toutes les installations
 - Mise en place et gestion d'un service d'entretien des installations
- ✓ Mesure de pression des poteaux incendie sur le Lorriçois.
- ✓ Etude, contractualisation de procédures en faveur du cadre de vie et de l'aménagement des cœurs de villes et de villages renforçant l'identité paysagère, l'embellissement des villes et villages (sur le Châtillonnais).
- ✓ Création, aménagement et entretien d'espaces publics : sont considérés comme espaces publics d'intérêt communautaire les « espaces de rencontres intergénérationnelles » à savoir une aire de jeux et/ou un seul terrain de pétanque dans la limite d'un par commune à l'exception de celles existantes (sur le Lorriçois).
- ✓ Divers :
 - Prestation de services pour les communes de la Communauté conformément à l'article L.5214-16-1 du CGCT ou pour les communes extérieures à la communauté, dans le respect du Code des Marchés Publics et de l'article L.5211-56 du CGCT.
 - Adhésion à un syndicat mixte : l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est décidée par le Conseil Communautaire statuant à la majorité simple. Le retrait s'effectue dans les mêmes conditions.

LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire :

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant appelé « Conseil Communautaire » qui est composé de Conseillers Communautaires désormais élus en même temps que les conseillers municipaux.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires a lieu concomitamment à l'élection des conseillers municipaux, au scrutin de liste.

Les règles de convocation du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux Conseils municipaux et sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la création de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais issue de la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois, le Conseil Communautaire est désormais composé de 56 membres.

Le nombre de représentants étant proportionnel à la population des communes avec un minimum d'un représentant par communes.

En 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni à 11 reprises.

Liste des Membres du Conseil Communautaire titulaires en fin d'année 2018

Communes	Nom	Prénom
AILLANT-SUR-MILLERON (45230)	CHAPUIS	Lysiane
AUVILLIERS (45270)	POINTEAU	Jean-Marc
BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD (45270)	GERMAIN	Claude
BELLEGARDE (45270)	MALET	Jean-Jacques
BELLEGARDE (45270)	CANAULT	Marie-Louise
BELLEGARDE (45270)	JOURDAIN	François
CHAILLY-EN-GATINAIS (45260)	PETIT	Ivan
CHAPELON (45270)	DAUX	Dominique
CHATENOY (45260)	BEAUDOIN	Gérard
CHATILLON-COLIGNY (45230)	FLAUDER-CLAUS	Véronique
CHATILLON-COLIGNY (45230)	RAVARD	Patrice
CHATILLON-COLIGNY (45230)	FRANCOIS	Isabelle
CORTRAT (45700)	BANNERY	Bernard
COUDROY (45260)	BEAUDOIN	Marie-Laure
DAMMARIE-SUR-LOING (45230)	POIRIER	Philippe
FREVILLE-DU-GATINAIS (45270)	POISSON	André
La CHAPELLE-SUR-AVEYRON (45230)	GRANDPIERRE	Alain
LA COUR-MARIGNY (45260)	MARTINON	Pierre
LADON (45270)	FEVRIER	Albert
LADON (45270)	GERMAIN	Evelyne
LE CHARME (45230)	ROBINEAU	Isabelle
LORRIS (45260)	MARTIN	Valérie
LORRIS (45260)	TROUPILLON	Daniel
LORRIS (45260)	MAILLET	Josette

LORRIS (45260)	BAKAES	Gérald
LORRIS (45260)	PERRET	Karine
MEZIERES-EN-GATINAIS (45270)	THILLOU	Alain
MONTBOUY (45230)	BOSCARDIN	Yves
MONTCRESSON (45700)	GERMAIN	Alain
MONTCRESSON (45700)	HECKLI	Alain
MONTEREAU (45260)	LOQUET	Jack
MOULON (45270)	PETIT	André
NESPLOY (45270)	FONTAINE	Marie-Christine
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	COGNOT	Eliane
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	DES DORIDES	Gratiane
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	SECQUEVILLE	Jean-Marc
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	LOUDIN	Jean-Loup
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	MOREAU	Philippe
NOYERS (45260)	RELAVE	Xavier
OUSSOY-EN-GATINAIS (45290)	BAILLEUL	Guy
OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE (45270)	FOUASSIER	Claude
OUZOUER-DES-CHAMPS (45290)	BOUTRON	Thierry
PRESNOY (45260)	SENEGAS	Richard
PRESSIGNY-LES-PINS (45290)	LEFEBVRE	Brigitte
QUIERS-SUR-BEZONDE (45270)	JOBET	Yohan
QUIERS-SUR-BEZONDE (45270)	LEBRUN	Patrick
SAINT-AURICE-SUR-AVEYRON (45230)	CORABOEUF	Arnaud
SAIITE-GENEVIEVE-DES-BOIS (45230)	JEAN	André
SAIITE-GENEVIEVE-DES-BOIS (45230)	MANTECON	Véronique
ST HILAIRE/PUISEAUX (45700)	VIEUGUE	Patrice
THIMORY (45260)	SOCHAS	Yves
VARENNES-CHANGY (45290)	COUTEAU	Evelyne
VARENNES-CHANGY (45290)	DAVID	Joël
VARENNES-CHANGY (45290)	TURBEAUX	Josseline
VIEILLES-MAISONS/JOUDRY (45260)	MOINEAU	Bernard
VILLEMOUTIERS (45270)	BURGEVIN	Christiane

Les Commissions :

Outre la Commission d'Appel d'Offres qui est chargée de l'attribution des marchés publics, la Commission Intercommunale des Impôts Directs et la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges (CLECT), la Communauté de Communes a mis en place par délibération en date du 17 Janvier 2017 onze commissions qui, dans leurs domaines de compétences respectifs, émettent des avis, des propositions et concourent à la préparation des travaux qui seront soumis au Conseil Communautaire : il s'agit des commissions « Développement culturel et touristique », « Urbanisme et habitat », « Voirie et éclairage public », « SPANC et cycle de l'eau », « Bâtiments et espaces verts », « Petite enfance, enfance-jeunesse, sport », « Transports, Maisons de services au public, et autres services à la population », « Finances, achats », « Ressources humaines, mutualisation », « Communication ».

Par délibération en date du 16 Octobre 2018 la commission « Transports, Maisons de services au public, et autres services à la population » est renommée commissions « Services à la population ».

La conférence des Maires :

Le Conseil Communautaire a également instauré une conférence des maires composée des 38 maires des communes membres de l'EPCI Cette instance dispose d'un rôle consultatif. Elle est réunie régulièrement (à 6 reprises en 2018) et donne un avis sur les orientations proposées par le Président et sur les dossiers importants de la Communauté de Communes. Cette conférence des maires est une instance de concertation, un espace de débat, de propositions et d'initiatives.

Le Bureau :

Le Bureau est une instance restreinte du Conseil Communautaire qui peut bénéficier de délégations de pouvoirs. Il est composé du Président et des 11 Vice-présidents. Le nombre de vice-présidents a été fixé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 Janvier 2017.

Le bureau, élu par le conseil communautaire lors de sa session du 17 Janvier 2017, était composé comme suit :

Président : M. Albert FEVRIER

- 1^{er} Vice-président, Monsieur Alain GRANDPIERRE, est chargé de la voirie et de l'éclairage public ;
- 2^{ème} Vice-présidente, Madame Valérie MARTIN en charge des transports et des services à la population ;
- 3^{ème} Vice-président, Monsieur Jean-Jacques MALET, est chargé du Développement économique ;
- 4^{ème} Vice-Présidente, Madame Isabelle ROBINEAU en charge du développement culturel et touristique ;
- 5^{ème} Vice-Président, Monsieur Bernard MOINEAU est chargé de l'Enfance Jeunesse et de la politique sportive ;
- 6^{ème} Vice-Président, Monsieur André JEAN en charge des Ressources Humaines et de la mutualisation ;
- 7^{ème} Vice-Président, Monsieur Claude FOUASSIER chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- 8^{ème} Vice-Président, Monsieur Dominique DAUX en charge de la communication ;
- 9^{ème} Vice-Président-Président Monsieur Thierry BOUTRON chargé des Bâtiments et Espaces verts ;
- 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Daniel TROUPILLON, en charge des finances et des achats ;
- 11^{ème} Vice-Présidente, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, en charge du SPANC et du cycle de l'eau ;

En 2018, le bureau s'est réuni à 18 reprises.

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le tableau des effectifs au 31 Décembre 2018 :

Le tableau ci-après indique le nombre d'emplois permanents dont peut disposer la Communauté de Communes pour mener à bien ses missions.

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet
Filière administrative			14	1
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	2	
	Attaché	A	3	
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	0	
	Rédacteur	B	1	
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	
	Adjoint administratif	C	2	1
Filière technique			9	2
Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	
	Technicien	B	0	
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint technique	C	4	2
Filière sportive			4	0
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS ppal de 1 ^{ère} classe	B	2	
	Educateur Territorial des APS pal de 2 ^{ème} classe	B	1	
	Educateur Territorial des APS	B	1	
Filière médico-sociale			1	3
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	1	1
	Educateur de Jeunes Enfants	B	0	0
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^{ème} classe	C		2
Filière animation			6	14
Animateur	Animateur	B	1	
Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint d'animation	C	(13,24/35 ^{ème})	0
			(16/35 ^{ème})	3
			(21/35 ^{ème})	1
			(15,09/35 ^{ème})	1
			(15,11/35 ^{ème})	1
			(17,5/35 ^{ème})	2
			(25/35 ^{ème})	1
			(14,94 ^{ème})	3
			(30/35 ^{ème})	2
Dispositif CUI - CAE			1	
Agent technique	Du 01/12/2016 au 30/11/2017	C	1	

Présentation des services :

En 2017, suite à la fusion des trois Communautés de Communes, les services de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ont été réorganisés.

En 2018, des postes nouveaux ont été créés (tourisme, culture, Plui...). Des agents ayant quitté les effectifs ont été remplacés.

Il a été choisi de maintenir la majorité des agents sur leur pôle d'origine (Châtillon-Coligny, Bellegarde, Lorris).

- La Direction Générale des Services (DGS) est confiée à Delphine Courbier. En plus d'être le lien privilégié entre le Président, Albert FEVRIER, et les services, elle supervise le service communication, les services techniques, le Service Public d'Assainissement Non Collectif et les ressources humaines.
- Sandrine Weber est Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge du pôle « Aménagement et développement du territoire ». Elle a sous sa direction, le service financier, le service des marchés publics ainsi que le service urbanisme dont le service instruction des autorisations du droit des sols. Une part importante de ses fonctions est également occupée par le service culturel et la gestion touristique et économique du territoire. Des agents ont été recrutés dans le courant de l'année 2018 dans les domaines du tourisme et de la culture gérés Emilie Collin et du PLUI sous la responsabilité de Sandrine Letreneuf. Elle est épaulée pour le secrétariat par Virginie Dorchat.
- Enfin, le pôle « Service à la population » est confiée à Virginie Fierdepied, Directrice Générale Adjointe. Cette thématique regroupe les services en lien direct avec la population : le service des sports, les services enfance (Centres de Loisirs, Halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles) et le Service de Loisirs pour les Adolescents. La DGA supervise également le service administration générale (décisions et arrêtés du Président, délibérations du Conseil Communautaire) assuré par Lucie Beluche en collaboration avec Amandine Denfert, agent mutualisé avec 4 communes du Lorriçois. Mme FIERDEPIED supervise également les Maisons de services à la population, celle de Bellegarde, animée par Suzan Erol ayant ouvert ses portes en janvier 2018. Mme FIERDEPIED est également l'interlocutrice des Maisons de Santé communautaires.
- Le service communication est géré par Claudine Hommey. Ce service émet et organise la diffusion des flyers à vocation culturelle, de l'Intercom', du rapport d'activités. Il tient à jour la revue de presse et gère le site internet.
- Les services techniques sont répartis sur les pôles de Châtillon et Lorris.

Le service voirie éclairage public est géré par Fabien Edme qui supervise un prestataire extérieur Frank Saunier et Arnault Jossin agent mis à disposition des communes.

Le service Bâtiment espace/verts est supervisé par Philippe Amiard en collaboration avec Fabien Edme ; l'équipe en 2018 est composée de Pascal Haudiquet, Hubert Marchand et Marc Dupaty à Châtillon et Jérôme Pommey, Antoine Villain à Lorris.

Les services techniques comptent également 2 agents d'entretien, Mmes Brigitte Absolu et Tania Martins, ainsi que le régisseur de l'espace des étangs Helder Brazete.
- Le Service Public d'Assainissement non Collectif sous la responsabilité de Carine Vermet, effectue des diagnostics des installations d'assainissement non collectif (avant et après travaux, diagnostic pour la vente d'un bien immobilier) et organise les campagnes de vidanges de ces installations (en mars, juillet et octobre). Christèle Bezilles et Virginie Dorchat apportent un appui administratif.
- Le service Ressources Humaines dont la gestion est confiée à Elodie Houry. Ce service gère la carrière des agents qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires (paies, évolution de carrière, formations, congés, retraite...).
- Le Service Financier, composé de Valérie Boin, responsable et Isabelle Asselin agent mis à disposition par une commune veille à la perception des recettes de la Communauté de Communes (dotation, fiscalité, subvention) et assure le paiement régulier des factures aux fournisseurs.
- Le service des marchés publics assure, via Aurore Perrière, le suivi administratif des marchés publics.
- Le service d'instruction du droit des sols instruit notamment les dossiers de permis de construire et les autorisations de travaux. Il délivre également des certificats d'urbanisme. Il est composé de Nathalie Courillon, responsable du service, ainsi que de Véronique Mokienko, Carine Vermet, Isabelle Asselin et Audrey Martinez. Ces deux derniers agents étant mis à disposition par les communes.
- Le service des sports, qui se compose de Mathieu Morlet, responsable du service des sports du Lorriçois, de Séverine Fronteau maître-nageur au bassin de Lorris jusqu'au mois d'août, Morane Perrigault a ensuite pris le poste, de Corinne

David responsable du bassin de Châtillon-Coligny et de Jean-Pierre Gomez responsable du bassin de Saint-Maurice-sur-Aveyron.

- Les services de la petite enfance (Centres de Loisirs, Relais Assistants Maternels, Halte-garderie) sont supervisés par Valérie Guillon. Chaque Relais Assistants Maternels de chaque pôle organise des rencontres avec les assistants maternels et assiste les parents en recherche de ce type de mode de garde. Les responsables des trois relais sont Valérie Grau, Marie-Claire Van Kempen et Clémence Harry.

La Halte-garderie « les Petits Poucets » à Sainte-Geneviève-des-Bois accueille les enfants de 3 mois à 6 ans les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00 à 17h30. La directrice est Adeline Chemin, assistée de Magali Bonnet et Jazia Chouet.

Les centres de loisirs, coordonnés par Valérie Guillon sont répartis sur tout le territoire de la Communauté de Communes sur 6 lieux différents (Lorris, Thimory, Varennes-Changy, Nogent-sur-Vernisson, Montcresson et Sainte-Geneviève-des-Bois). Les inscriptions sont prises en charge par Valérie Colapinto pour le lorriçois et par Claudine Hommey pour le Châtillonnais. Les centres sont dirigés par Fanny Lefevre, Sandrine Mercier, Anaïs Minière et Jennifer Payen en collaboration avec Vincent Tessier mis à disposition par la Commune de Nogent-sur-Vernisson. Ils sont épaulés par Alexandra Domond, Jennifer Payen, Séverine Pautre et Aline Coutellier.

- Le Service de Loisirs pour les Adolescents (SLAC), sous la responsabilité de Florent Jacquet, organise avec et pour les adolescents des activités de loisirs. Gaëtan Hardy remplace Valentin Bureau parti en août 2018 et complète l'équipe avec Sophie Dessenon.

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget qui a été voté en début d'année, à savoir le budget primitif. Comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections :

- > La section de fonctionnement qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes (entretien des équipements publics, des routes et de l'éclairage public, financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, rémunération du personnel...);
- > La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la Communauté de Communes (études et travaux d'aménagement ou de construction, acquisitions mobilières et immobilières....).

Les principales recettes perçues par la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (taxes directes locales, taxe d'enlèvement des ordures ménagères....), les dotations de l'État, les subventions des Collectivités territoriales, les participations des Communes (attributions de compensation) et les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir...).

La Communauté de Communes perçoit les impôts et contributions suivants : la cotisation foncière des entreprises, une part de la taxe d'habitation, une part de la taxe sur le foncier bâti, une part de la taxe sur le foncier non bâti, une taxe additionnelle sur le foncier bâti, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe sur les surfaces commerciales ainsi que plusieurs allocations compensatrices versées par l'Etat.

Sur l'ensemble de ces ressources, seules quatre nécessitent le vote d'un taux d'imposition : la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce sont ces quatre taux d'imposition que la Communauté de Communes doit dorénavant fixer chaque année.

Les taux des trois anciens EPCI étant proches, seule la CFE a fait l'objet d'un lissage sur 5 ans. Les 3 autres taux correspondent au taux moyen des taux des 3 anciennes entités :

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,12 %

Taxe d'habitation : 6,50 %

Taxe foncière : 0,061 %

Taxe Foncier non bâti : 2,37 %

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des principaux chapitres budgétaires du compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes.

Recettes de fonctionnement	
Atténuation de charges	27 127,48 €
Produits des services	2 351 161,88€
Impôts et taxes	7 194 697,73 €
Dotations, subventions, participations	2 334 753,33 €
Autres produits de gestion courante	122 495,58 €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	27 277,37 €
Opérations d'ordre entre sections	9 651,00 €
Total recettes de fonctionnement	12 067 164,37 €
Résultat fonctionnement reporté	1 020 859,72 €

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractères générales	1 923 118,22 €
Charges de personnel	2 225 022,74 €
Autres charges de gestion courante	2 091 175,64 €
Atténuations de produits	4 148 275,10 €
Charges financières	205 174,59€
Charges exceptionnelles	26 452,28 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	427 096,08 €
Dotation aux provisions	- €
Total dépenses de fonctionnement	11 046 304,65 €

Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement	497 494,45 €
Emprunts et dettes assimilées	46 150,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 011 173,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (1068)	994 216,78 €
Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €
Opérations pour compte de tiers	53 595,60 €
Opération d'ordre entre sections	427 580,08 €
Total recettes d'investissement	3 030 209,91 €
Résultat investissement reporté	- 851 255,67 €

Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles	191 169,95 €
Subventions d'équipement versées	640 000,00 €
Immobilisations corporelles	327 280,74 €
Immobilisations en cours	2 080 912,76 €
Subventions d'équipement	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	629 973,13 €
Opérations pour compte de tiers	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	10 140,00 €
Dépôts et cautionnement	1 994,00 €
Total dépenses d'investissement	3 881 465,58 €

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En plus de son budget principal, la Communauté de Communes dispose de 5 budgets annexes. Ces budgets annexes sont établis pour certaines activités qui de par leur nature (production de biens ou de services) ne peuvent être comptabilisées dans le budget principal.

Les budgets annexes, dont vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2017, concernent le SPANC, la MSP de Bellegarde, la zone d'activités de Bellegarde, la zone d'activités « Les Haies de Montcresson » et la zone d'activités « Les Rosses ».

« SPANC »	Investissement	Exploitation
Dépenses	0,00	106 717,75
Recettes	5 766,42	89 625,00
Résultat	+ 5 766,42	-17 0692,75

« MSP de Bellegarde »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	13 604,42	12 104,44
Recettes	6 409,20	25 093,95
Résultat	- 7 195,22	12 989,51

« ZI de Bellegarde »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 700 509,89	1 705 672,50
Recettes	1 683 132,80	1 691 470,91
Résultat	-17 377,09	-14 201,59

« Les Haies de Montcresson »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	90 704,03	90 856,03
Recettes	90 727,00	90 856,03
Résultat	22,97	0,00

« Les Rosses »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	59 230,36	59 273,36
Recettes	59 229,49	29 230,36
Résultat	-0,87	-43

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT PLH :

Par délibération du 5 septembre 2017, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a engagé la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) sur l'ensemble de son territoire.

La première phase « Diagnostic » s'est engagée le 9 avril 2018 devant l'ensemble des membres du Comité de Pilotage (COPIL). Puis, tout au long du second semestre 2018, les différentes instances de travail (ateliers sectoriels, atelier global et comité de pilotage) ont permis de récolter **une diversité de visions du territoire, certaines subjectives et politiques**, lors des entretiens communaux notamment, **d'autres statistiques ou issues d'enquêtes**, réalisées par les bureaux d'études.

3 comités techniques	
Réunions préparatoires	
3 comités de pilotage	
1	Lancement du PLUiH
2	Le diagnostic agricole
3	Les enjeux du territoire
5 ateliers thématiques	
1-2-3	Structuration du territoire et positionnement
4	Habitat
5	Foncier/Environnement/Paysage
1 atelier global	
Le territoire dans 10-15 ans	

C'est à l'issue de ces réunions que les élus ont pu, avec l'appui des bureaux d'études, dresser le portrait du territoire et affirmer les grands enjeux intercommunaux, déclinés en 3 axes principaux :

- Créer une identité partagée dans l'aire d'influence montargoise.
- Maintenir les équilibres et spécificités des bassins de vie existants.
- Relever des défis communs : porter des ambitions transversales.

C'est également au cours de ce diagnostic territorial que la chambre d'agriculture a rencontré les exploitants agricoles afin de recenser leurs projets ou problématiques particulières et d'affiner ainsi le portrait agricole du territoire. Ce portrait a été présenté devant les membres du COPIL du PLUiH le 18 juin 2018.

En parallèle des réunions de travail organisées avec les élus, le partage des premiers travaux avec les habitants a été effectué avec la mise en place de plusieurs dispositifs d'information et de concertation :

- Publications sur le site internet des informations sur l'avancée de l'étude et mise à disposition de la synthèse du diagnostic territorial.
- Mise à disposition de documents au sein des 3 pôles de la Communauté de Communes et d'un cahier pour recueillir les remarques des habitants.
- Publication de l'Intercom PLUi n°1 sorti au cours de l'été 2018 et distribué à tous les habitants.

- Organisation de « journées d'immersion » au plus près des habitants sur certaines communes du territoire les 13, 14 et 15 septembre 2018 : marchés de Lorris et de Châtillon-Coligny, Challenge Michel Tardif à Bellegarde, interview à la gare de Nogent-sur-Vernisson, stand à la sortie de l'école de Varennes-Changy...).

La Communauté de Communes, dans le cadre de cette concertation, a reçu en 2018, une quinzaine de courriers d'habitants.

Les étapes à venir :

- Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (phase n°2) au sein de l'ensemble des conseils municipaux et du conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2019.
- Présentation du diagnostic agricole aux exploitants agricoles à la fin de l'année 2019.
- Organisation d'une réunion publique en janvier/février 2020.
- Traduction réglementaire (phase n°3) du PADD à compter du second semestre 2020.
- Phase administrative et approbation du PLUiH envisagée en fin d'année 2021.

INSTRUCTION DES DOSSIERS RELATIFS AU DROIT DES SOLS :

Préalablement à la fusion de la Communauté de Communes, deux services instruisaient sur le territoire :

- Le service instructeur commun du Bellegardois composé d'agents communautaires et d'agents mis à disposition par des communes.
- Le service instructeur commun Lorris et Châtillon-Coligny composé d'agents communautaires.

Depuis la fusion et afin d'harmoniser les pratiques, de nouvelles conventions ont été signées avec les communes instruites, comprenant une tarification partielle du service, ainsi que le périmètre d'intervention des instructeurs.

Le service instructeur a instruit sur l'ensemble du territoire 1425 dossiers (soit 30% d'augmentation par rapport à 2017) répartis ainsi :

- 5 permis d'aménager
- 146 permis de construire
- 19 permis de démolir
- 358 déclarations préalables
- 469 certificats d'urbanisme d'informations
- 74 certificats d'urbanisme opérationnels
- 354 déclarations d'intention d'aliéner.

La répartition des dossiers traités sur le territoire est :

- 37 % pour le Châtillonnais
- 26 % pour le Bellegardois
- 37 % pour le Lorriçois

Des permanences avec l'Architecte des Bâtiments de France sont dorénavant proposées à l'ensemble du territoire toutes les 6 semaines.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a participé à une instance de concertation de l'action économique des 4 intercommunalités du montargois durant toute l'année 2018 (Agglomération Montargoise, Communauté de Communes des 4 Vallées, Communauté de Communes Cléry, Betz, Ouanne, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais). Cette coopération a été formalisée par la signature d'une convention entre les 4 structures (délibération du 13 février 2018), qui précise qu'un comité de pilotage regroupant les Présidents et élus en charge du développement économique de chaque EPCI, et un représentant de LoiretOrléans Eco, est mis en place. Son rôle est d'orienter l'action commune, définir les objectifs et assurer l'interface avec les organes délibérants des EPCI.

Un comité technique se réunit deux fois par mois pour proposer et mettre en œuvre une stratégie de développement économique et de marketing territorial. Ce comité technique est composé des développeurs économiques des EPCI, des représentants de LoiretOrléans Eco, et copiloté par le Vice-président en charge de l'économie de la CCCFG.

Les travaux de ces deux instances ont permis :

- La signature d'une convention de partenariat unique liant la Région Centre-Val de Loire et les 4 EPCI dans les domaines suivants :
 - o L'animation économique
 - o La promotion économique et le marketing territorial
 - o L'aménagement des parcs d'activités et les aides à l'immobilier
 - o Les aides aux entreprises
 - o La résorption des friches industrielles et commerciales
- L'élaboration d'un règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise commun aux 4 EPCI, adopté par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais le 25 septembre 2018.

En décembre 2018, la Communauté a délibéré pour valider les termes d'une entente intercommunautaire avec la Communauté de Communes des 4 Vallées pour l'animation économique des deux territoires. Dans ce cadre, les deux Communautés de Communes vont se doter en 2019 d'un poste de développeur économique partagé.

Elle a également pris part à un groupement de commande piloté par la 3CBO au profit des 4 EPCI du montargois, pour le lancement d'une étude de définition de la stratégie de développement économique du bassin de vie du montargois.

De plus, fin 2018, le montargois, auquel a été adjoint le giennois, a été fléché « Territoire d'Industrie » par le Ministère, au même titre que 8 autres territoires en Région Centre Val de Loire et 123 territoires au niveau national. Ceci donnera lieu en 2019 à la conclusion d'un contrat entre l'Etat, la Région et les EPCI concernés pour le développement de l'activité industrielle.

La Communauté a fait le choix de soutenir l'activité d'Initiative Loiret (délibération du 26 juin 2018), qui accorde des prêts d'honneur aux TPE (très petites entreprises) pour les soutenir dans leurs projets de création, reprise, développement d'activité, et dans l'innovation. Initiative Loiret propose également un accompagnement personnalisé. En 2018, l'adhésion de la Communauté de Communes s'élève à 0,40 € par habitant, soit 11 212 €.

En 2018, la Communauté de Communes a cédé des parcelles dans les zones d'activité suivantes :

- Cession de parcelles au Conseil Départemental pour l'aménagement de la déviation de Lorris et du giratoire (délibérations du 13 mars et du 25 septembre 2018).
- Cession de parcelles dans la Zone d'activité Près la Forêt à Nogent-sur-Vernisson (délibération du 16 octobre 2018) pour la création d'une unité de cogénération pour la production d'électricité à partir de matière ligneuses.

PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME

Lors du vote des budgets le 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a octroyé une subvention de fonctionnement de 43 827 € à l'association gestionnaire de l'office de tourisme de Lorris, et une subvention de 31 723 € à l'association gestionnaire de l'office de tourisme de Châtillon-Coligny.

Les travaux menés par la commission tourisme et culture dans le courant de l'année ont permis d'aboutir à la création de l'office de tourisme intercommunal en régie à seule autonomie financière, délibérée le 18 septembre 2018. Le conseil a à cette occasion adopté les statuts de l'office de tourisme.

Des postes ont également été créés pour permettre la reprise des agents des associations qui géraient jusqu'alors les offices de tourisme de Lorris et Châtillon-Coligny.

Par ailleurs le 26 juin 2018, le Conseil Communautaire a validé le tracé de boucles à vélo permettant de découvrir le territoire depuis les axes principaux que sont les itinéraires cyclables le long des canaux. Initialement portée à échelle du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), l'étude de définition des tracés a été revue par la commission culture et tourisme, pour plus de cohérence et une mise en sécurité des cyclistes.

La Communauté de Communes s'est dotée d'un dispositif de subvention destiné à soutenir les projets d'animation touristique portés par des associations ou structures publiques.

Ainsi, par délibération du 16 juillet 2018, et sur avis d'un comité technique constitué pour examiner les demandes d'aide, les deux subventions suivantes ont été accordées :

- ONF pour sa saison culturelle à l'arboretum des Barres (10 000 euros).
- Maison des loisirs et de la culture de Vieilles Maisons pour les festivités de mise à l'eau de la Belle de Grignon (5 000 euros).

LE DEVENIR DE L'ARBORETUM DES BARRES :

Suite à l'annonce par l'ONF de la fermeture au public du site de l'Arboretum des Barres, M. le Préfet a confié à la Communauté de Communes le soin de réfléchir à un projet de reprise de cet accueil, à savoir : les visites, les ventes à la Boutique, l'entretien et la sécurisation du site dans l'attente de la constitution par les partenaires locaux d'une structure susceptible de porter cet équipement.

De concert avec les services de l'état et l'ONF, la Communauté de Communes a fait l'analyse des moyens à mobiliser pour assurer cette reprise. Elle a ensuite sollicité les différents partenaires, qui s'étaient manifestés pour le maintien de l'ouverture au public de ce site : Région, Département, l'AME, la 3CBO, la CC4V ainsi que les Communauté de Communes du Giennois et de Berry Loire Puisaye.

Si la plupart des acteurs ont confirmé leur intérêt pour ce site, les engagements collectés laissent apparaître a minima un reste à charge de plus de 80 000 € pour la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

De plus, l'ensemble du personnel ONF en charge du fonctionnement de cette structure (administratifs, animateurs, techniques) a quitté le site, affecté sur d'autres missions, et le parc matériel n'a pas été maintenu sur site.

Il faut donc réfléchir à la problématique d'une reconstruction de cette structure et de ses activités et non simplement d'une reprise.

Il est impossible pour la communauté de communes de reprendre cet équipement et d'en assurer le bon fonctionnement pour une réouverture à l'identique en avril 2019.

La Communauté de Communes attachée au devenir de ce site et soucieuse d'une reprise des activités ouvertes au public, va cependant poursuivre les réflexions, avec les services de l'Etat, et notamment Monsieur le Sous-Préfet de Montargis. Nous serons particulièrement attentifs aux résultats de l'étude lancée par la Région Centre Val de Loire, sur les perspectives de développement de ce site, qui devrait permettre d'aboutir à une solution assurant la pérennité de ce fleuron de notre territoire.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté de Communes est représentée au sein des 3 syndicats d'enlèvement et traitement des ordures ménagères qui interviennent sur son territoire :

- Le SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire pour les communes du Bellegardois et du Lorriçois (sauf Chapelon et Saint Hilaire sur Puiseaux).
- Le SMICTOM de Gien pour les communes du Châtillonnais.
- Le SMIRTOM de Montargis pour les communes de Chapelon et Saint Hilaire sur Puiseaux.

Les déchets collectés par le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et par le SMICTOM de Gien et qui sont voués à l'incinération sont traités par une autre entité, le SYCTOM de Gien, auquel adhèrent les deux syndicats.

En 2018, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) votés par la Communauté de Communes (délibération du 10 avril 2018) s'élèvent à :

- 9,46% pour le SMIRTOM de Montargis, pour un produit attendu de 29 986 €
- 14,81% pour le SMICTOM de Gien, pour un produit attendu de 1 422 888 €

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) perçue directement par la Communauté de Communes, puis reversée au SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire s'élève à 1 873 717 €.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La Communauté de Communes adhère, au titre d'une compétence facultative « gestion des cours d'eau » à deux syndicats : le SIVLO (Syndicat intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne) pour 33 communes et au syndicat du Fusin pour 5 communes du Bellegardois d'autre part.

La compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire des EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018.

Compte-tenu de la crue survenue en 2016 sur le bassin du Loing, et afin de favoriser l'exercice de la compétence à l'échelle hydrographique du bassin versant du Loing qui s'étend sur les départements du Loiret, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie a pris l'initiative de délimiter le périmètre d'intervention d'un Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) sur le bassin du Loing. 18 EPCI sont concernées par cet EPAGE.

Il s'agit d'un syndicat intervenant dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans le bassin du Loing et de ses affluents.

Ce syndicat a pour vocation d'exercer pour le compte de ses membres la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), regroupant les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Par délibération en date du 26 juin 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la création de l'EPAGE du bassin du Loing à compter du 1^{er} janvier 2019, le transfert de la compétence GEMAPI à cette structure, la définition du périmètre d'intervention et les statuts ont désigné 3 délégués titulaires : Albert FEVRIER, Alain GERMAIN et Jean-Jacques MALET et 3 délégués suppléants Jean-Jacques LEFEBVRE, Jean-Marc SECQUEVILLE, Guy BAILLEUL.

En complément des démarches de création de l'EPAGE, la Communauté de Communes a signé avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin Sein Grands Lac, une convention en vue de la labellisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le Bassin du Loing au stade d'intention.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

La Communauté de Communes gère depuis le 1^{er} Janvier 2017 des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire reconnus d'intérêt communautaire par délibération en date du 25 septembre 2018, à savoir les équipements accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes, soit les équipements suivants:

- ✧ L'école maternelle et restaurant scolaire de Bellegarde
- ✧ L'école élémentaire et restaurant scolaire de Bellegarde
- ✧ L'école maternelle et la garderie de Ladon
- ✧ L'école élémentaire et restaurant scolaire de Ladon
- ✧ L'école élémentaire et restaurant scolaire de Quiers sur Bezonde

Après avoir procédé à la phase administrative de transfert des bâtiments en 2017, la Communauté de Communes a procédé au transfert des emprunts rattachés à ces bâtiments pour un montant total de 1 704 784,09 €. Des conventions de mise à disposition des services municipaux ont été signées afin de faciliter la gestion de ces équipements par l'intervention des services municipaux pour les petits travaux de maintenance et l'entretien des espaces verts.

Le budget de fonctionnement consacré à ces bâtiments en 2018 s'élève à 160 974,39 €.

Le budget d'investissement 24 056,83 €.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

La Communauté de Communes assure la gestion et l'entretien d'un certain nombre d'équipements sportifs, sur l'ensemble du territoire ; est reconnu d'intérêt communautaires par délibération en date du 25 septembre 2018 tout équipement sportif actuel ou à créer s'il répond aux deux critères alternatifs suivants :

1. Equipement destiné à l'apprentissage de la natation au bénéfice du public scolaire.

2. Equipement sportif couvert favorisant la pratique multisport des publics scolaires et collégiens à raison d'un équipement de même nature pour une même commune permettant de contribuer au développement de la politique sportive définie par la Communauté de Communes, soit les équipements suivants :

- Le bassin de natation sis à Lorris
- Le complexe sportif et dojo sis à Lorris,
- Les salles sportives intercommunales sis à Varennes-Changy,
- Le Gymnase sis à Châtillon-Coligny
- Le dojo sis à Chatillon Coligny
- Les Bassins d'Apprentissage Fixes sis à Châtillon-Coligny et à Saint Maurice sur Aveyron
- La piscine de Bellegarde

Par cette même délibération du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire a acté la rétrocession à la commune de Châtillon-Coligny du Stade Henri Leverne.

Ces équipements, mis à la disposition des Collèges, des écoles, des associations et du public participant au développement et à la pérennisation des activités sportives et éducatives sur le territoire intercommunal.

En 2018, les charges de fonctionnement de chaque équipement, hors charges de personnel se sont élevées à :

- Gymnase de Varennes : 21 376,47 €
- Complexe sportif de Lorris : 20 409,52 € pour 4 mois de fonctionnement
- Bassin de Natation de Lorris : 111 570,75 €
- Gymnase/dojo Châtillon : 43 834,65 €
- Stade Châtillon : 8 426,50 €
- BAF de Châtillon : 42 167,94 €
- BAF de St Maurice sur Aveyron : 42 290,35 €

En 2018, les recettes de fonctionnement de chaque équipement se sont élevées à :

- Gymnase de Varennes : 1 817,46 €
- Complexe sportif de Lorris : 848 € pour 4 mois de fonctionnement
- Bassin de Natation de Lorris : 31 930,98 €
- Gymnase/dojo Châtillon : 1 902,23 €
- Stade Châtillon : 1 349,15 €
- BAF de Châtillon : 2 479,87 €
- BAF de St Maurice sur Aveyron : 4 437,30 €

Le complexe sportif et dojo sis à Lorris, mis en service le 1^{er} septembre 2018

Après 4 ans d'études, 2^{1/2} de travaux, le complexe sportif a vu le jour début septembre 2018.

Cet équipement était très attendu par les scolaires et les associations. Cet espace est structuré de la façon suivante :

- Un hall d'accueil unique permettant de desservir les différents espaces du complexe.
- Un pôle multisports composé d'un plateau d'évolution de 44 x 24 m optimal pour l'entraînement comme pour les compétitions. Au sein de la salle multisports, il y a un mur d'escalade.
- Un dojo pour les activités de sports de combat.
- L'ensemble des équipements et locaux « annexes » indispensables au bon fonctionnement de l'établissement : vestiaires/sanitaires/douches, locaux de rangement, locaux techniques.

Il s'agit d'un équipement sportif « polyvalent » offrant la possibilité de pratiquer un grand nombre d'activités sportives et de loisirs en intérieur. Cet équipement est également utilisé dans une logique d'entraînement et de compétition et accueille les

disciplines suivantes : handball, badminton, escalade, judo, self défense, yoga... Il peut accueillir des compétitions de niveau départemental. Une Surface Artificielle d'Escalade permet l'initiation et la pratique scolaire et associative de la discipline.

Coût global de l'opération : 3 274 986,78 T.T.C, financé par 903 116 € de subventions (Etat, Département) et un emprunt de 2 000 000 €.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS :

Par délibération du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la définition de l'intérêt communautaire concernant les équipements culturels (2 équipements culturels étaient de gestion communautaire avant la fusion).

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants:

- 1) Tout équipement initié par la Communauté de Communes, ayant fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière préalable, et associant plusieurs collectivités publiques au financement de son investissement et/ou de son fonctionnement ;
- 2) Tout équipement caractérisé par son caractère unique et innovant, sa pertinence par rapport à l'existant sur les territoires limitrophes ;
- 3) Equipement destiné à l'ensemble du territoire et justifié par l'existence d'un projet véritable et cohérent d'animation, soit les équipements suivants :
 - Espace Colette à Sainte Geneviève des Bois.
 - Equipement socioculturel communautaire à Nogent sur Vernisson, dit Espace des Etangs.

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel de ces 2 équipements s'élèvent pour l'année 2018 à :

- Espace Colette : 27 531,56 €
- Espace des Etangs : 31 244,77 €

POLITIQUE DU LOGEMENT/HABITAT

LE GUICHET UNIQUE :

La Communauté de Communes dispose d'un guichet enregistreur des demandes de logement social qui fonctionne sur le pôle de Bellegarde. Un agent communautaire accueille et oriente les demandeurs, et saisit la demande de logement sur le Système National d'Enregistrement (SNE). Celui-ci permet de partager avec les professionnels (bailleurs sociaux, etc.) l'ensemble des informations relatives à la demande et à son traitement. Le service travaille en étroite coopération avec les communes et les CCAS.

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, le nombre de demandes inscrites sur le SNE est de 444 pour l'année 2018.

ÉLABORATION DU VOLET HABITAT DU PLUIH :

L'année 2018 est consacrée à l'élaboration du diagnostic territorial utile à l'élaboration du PLUI. Celui-ci intègre un volet habitat, qui permettra à la Communauté de Communes de dimensionner la création de logements au développement voulu pour le territoire, et aux besoins identifiés des populations.

CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 SUR LA VOIRIE COMMUNALE TRANSFÉRÉE :

Par délibération en date du 13 février 2018, le Conseil Communautaire a décidé le lancement du marché de travaux de voirie sur l'ensemble des voies de compétence communautaire. Ce marché a été divisé en lots géographiques et comprenait également un lot enduit bicouche ainsi qu'un lot Enduits Coulés à Froid, pour l'ensemble des voies communautaires.

Certaines communes souhaitant intégrer des travaux de compétence communale dans ce marché, ont bénéficié d'un groupement de commandes coordonné par la Communauté de Communes, et suivi par le responsable du service voirie, assisté d'un maître d'œuvre sur le Châtillonnais. Il s'agit pour 2018 des communes de Châtillon-Coligny, Montcresson, Nogent sur Vernisson, Lorris et Varennes-Changy.

A l'issue d'une procédure de consultation lancée le 15 Mars 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé le 10 Avril 2018 sur l'attribution du marché de voirie, incluant des dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour un montant total de 1 109 710,68 € H.T. (estimé initialement à 1 158 312,50 € H.T.). Les lots 1 et 3 ont été attribués à l'entreprise VAUVELLE le lot 2 a été attribué à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST et le lot 4 à la société ENROPLUS ;

Les travaux se sont déroulés de juin à décembre 2018.

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA VOIRIE COMMUNALE TRANSFÉRÉE :

La Communauté de Communes a géré en 2018 la voirie, sur les périmètres de compétence exercés par les anciennes entités, soit environ 808 km.

La part du marché de voirie 2018 consacré à l'entretien s'est élevée à 280 178,08 €. De plus un budget de 149 082,45 € TTC a été consacré à des travaux de réparation ponctuelle, des pontages de fissures, la fourniture de matériau (graves, point à temps, enrobé à froid), le fauchage, recalibrage et arasement de fossés. Ces travaux ont été suivis par le responsable du service voirie et le maître d'œuvre intervenant sur le Châtillonnais tout au long de l'année 2018.

En outre, certains travaux de fauchage étant réalisés par les services communaux dans le cadre de conventions de mise à disposition de services, la Communauté a procédé au remboursement des communes à hauteur d'environ 145 200 €.

LES RÉFLEXIONS MENÉES EN VUE DE L'HARMONISATION DE LA COMPÉTENCE :

Les travaux de réflexion pour l'harmonisation de l'exercice de la compétence voirie ont été menés par « La commission voirie & éclairage public » à laquelle ont été associés les maires non membres de cette commission. Ces travaux ont abouti en la présentation d'une proposition de définition de l'intérêt communautaire en séance du conseil communautaire le 13 mars 2018.

La compétence, à compter du 1^{er} janvier 2019, portera sur l'intégralité de la voirie communale soit près de 1000 kml de voirie. Le périmètre de cette compétence porte sur la gestion de la bande de roulement des voies revêtues. La gestion des voies non revêtues et des trottoirs demeure donc de compétence communale.

La CLECT s'est réunie à plusieurs reprises afin d'harmoniser les transferts de charges sur l'ensemble des 38 communes.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

UNE POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE DÉFINIE

Le projet de politique enfance/jeunesse porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et a été arrêtée lors du conseil communautaire du 16 octobre 2018.

Les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans et leurs familles constituent le public visé par le projet.

Quelle qu'en soit l'appellation (projet éducatif local, projet éducatif territorial, projet enfance jeunesse...), le projet territorial de la politique enfance/jeunesse est un outil fédérateur et incontournable permettant la mise en œuvre de la politique enfance et jeunesse du territoire. Il sert de référence pour le développement des actions et/ou des équipements adaptés aux besoins et attentes de la population. Ce document traduit la volonté politique et les orientations des élus de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais définis par la commission enfance-jeunesse-sport mobilisée.

Ce document est un document synthétique et évolutif en fonction des besoins des familles et des choix des élus.

L'objectif recherché par les élus lors de leurs travaux a été de définir des orientations, des axes qui seront déclinés ensuite en actions. Ces actions permettront d'accompagner les familles du territoire, de favoriser le dynamisme de la Communauté de Communes en le rendant attractif et en proposant des services de qualité à la population.

Quatre orientations ont été retenues :

1. Favoriser l'équité et l'accessibilité pour tous

- Veiller à avoir un fonctionnement permettant une accessibilité géographique et financière des services pour tous les enfants et jeunes du territoire, tout en recherchant une réponse adaptée aux besoins locaux (périodes d'ouverture, horaires).
- Favoriser la diversité de l'offre d'accueil de la petite enfance afin de répondre aux besoins de garde en collectif.

2. Favoriser la co-éducation et la cohérence éducative

- Organiser la concertation entre les différents acteurs, dont les parents, afin de favoriser une cohérence éducative sur l'ensemble du territoire.
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants de la naissance à l'adolescence.
- Veiller à l'aspect qualitatif des actions menées par les services.
- Communiquer pour informer, présenter les services et actions offerts aux familles.
- Sensibiliser et former le personnel à cette cohérence éducative.

Une mise en réseau existe déjà entre les services de la Communauté de Communes. Elle demande à être développée sur l'ensemble du territoire afin de partager des valeurs et objectifs communs, comme par exemple formaliser un projet éducatif commun pour les ALSH.

3. Favoriser la citoyenneté

- Veiller à inscrire la dimension citoyenneté dans les services et actions proposées à tous les enfants et jeunes, afin de favoriser le "vivre ensemble" et développer le lien social.
- La citoyenneté comprend les notions de : partage, participation à la vie collective, autonomie, respect, développement durable.
- Lutter contre les incivilités des jeunes et des parents.

4. Favoriser l'épanouissement de l'ensemble des enfants et des jeunes

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes par :
 - ❖ des actions favorisant la socialisation, la valorisation de soi, l'autonomie, la réussite scolaire
 - ❖ la recherche d'une qualité éducative
 - ❖ le soutien aux parents

L'épanouissement facilite « un comportement citoyen ».

PETITE ENFANCE : LA HALTE-GARDERIE - LES PETITS POUSETS

Elle se situe à l'Espace Colette, Chemin de Rivière à Sainte Geneviève des Bois.

La halte-garderie propose un accueil non permanent collectif et occasionnel des enfants âgés de 4 mois à moins de 6 ans non scolarisés ou en situation de handicap, sans conditions de ressources ni d'emploi. Sa capacité autorisée est de 16 enfants le matin et de 11 enfants l'après-midi.

Elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 17h30.

La Halte-garderie est fermée le mercredi, les jours fériés et les périodes de vacances scolaires.

Ce service a pour but de sociabiliser les enfants, favoriser la séparation en douceur, mais aussi de permettre aux parents de faire des démarches, de se rendre à des rendez-vous etc.

Trois professionnelles de la petite enfance accueillent les enfants.

20 enfants fréquentent la halte-garderie, de 20 familles différentes. 95% de ces familles ont un contrat d'accueil régulier.

Le taux de fréquentation évolue : il était de 50.4% en septembre 2018 et de 67.7 % en octobre 2018.

La moyenne de la fréquentation annuelle sur 2018 est de 64.1%

LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Pour qui :

- Les assistants maternels : Lieu d'information, d'écoute, d'échanges
Lieu de documentation, de professionnalisation
Lieu de renseignements sur les droits et les devoirs
- Les parents : Lieu d'information sur les différents modes de garde
Lieu de distribution des listes des assistants maternels agréés
Lieu de renseignements sur les droits et les devoirs
Lieu d'écoute et d'échanges
- Les gardes à domicile : accès aux ateliers collectifs
Lieu d'écoute et de soutien
- Les enfants accueillis chez un assistant maternel : Lieu de socialisation, d'animation, adapté à l'accueil du jeune enfant.
Sur le territoire, 3 RAM sont gérés par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

➤ RAM PÔLE DE BELLEGARDE

Le bureau est situé au 4 Avenue de la quiétude 45270 BELLEGARDE
02.38.90.48.21 ram.bellegarde@comcomcfg.fr
43 assistants maternels agréés

➤ RAM PÔLE DE LORRIS

Le bureau est situé au 146 Rue des Erables 45260 LORRIS
02.38.92.64.07 ram.lorris@comcomcfg.fr
64 assistants maternels agréés

➤ RAM PÔLE DE CHATILLON COLIGNY

Le bureau est situé au 8 Chemin de la Messe 45230 CHATILLON-COLIGNY
02.38.93.44.27 ram.chatillon@comcomcfg.fr
78 assistants maternels agréés

SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

L'accueil Parents-enfants

Un accueil parents-enfants 0-3 ans se déroule le mercredi matin de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires), au 4 Avenue de la Quiétude à Bellegarde.

- C'est un lieu de rencontres entre parents, grands-parents, enfants (0-3 ans), animé par une professionnelle de la petite enfance présente à chaque séance.
- C'est un lieu, ouvert à toutes les familles, gratuit, sans inscription préalable, anonyme, dans la confidentialité.
- C'est un lieu d'écoute et d'échanges pour aborder les questions qui intéressent les parents.
- C'est un espace de jeux pour les enfants accompagnés de leur parent, par le biais d'ateliers (Peinture, Pâte à sel, Cuisine, Motricité, Sable magique, Création manuelle...).

LES PARENTS VIENNENT CHERCHER EN TANT QU'ADULTE des moments de rencontres entre parents, de l'échange, une vie sociale, des conseils pour adapter les activités en fonction de l'âge de l'enfant, le (re)découverte des activités des enfants en tant qu'adulte.

LES PARENTS VIENNENT CHERCHER POUR LEUR(S) ENFANT(S) de la socialisation, jouer en collectivité, apprendre le partage, préparer l'école et des activités (diversité des activités, ou encore des activités que l'on ne peut mettre en place chez soi).

Les familles qui fréquentent cet accueil viennent de Bellegarde, Ladon, Quiers, Ouzouer, Villemoutiers. En moyenne, 4 à 10 enfants sont présents simultanément en temps parents-enfants pour 3 à 7 parents par atelier en 2018.

ATELIERS « DES MOTS QUI FONT GRANDIR »

Atelier d'échanges des mots qui font grandir :

10 Ateliers d'échanges ont été proposés en 2018 :

- Une cession complète de 7 ateliers, 4 participants à chaque atelier
- Un atelier bonus, 5 participants.
- et les 2 premiers ateliers d'une autre cession, 4 participants à chaque atelier.

ENFANCE-JEUNESSE

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

La Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais gère plusieurs ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) sur l'ensemble du territoire, depuis la fusion de janvier 2017.

Les ALSH offrent des activités ludiques et diversifiées, adaptées aux besoins des enfants âgés de 3 à 12 ans. Les inscriptions se font à la semaine durant les vacances scolaires, à la demande pour les mercredis en périodes scolaires.

L'équipe d'animation est constituée de professionnels compétents, expérimentés et diplômés du BAFA, BAFD, ou équivalence dans le domaine de l'animation, selon les normes exigées par la réglementation DDSC (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Les ALSH fonctionnent de 9h00 à 17h00, avec un temps d'accueil de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30. Concernant les mercredis, un accueil à la demi-journée est possible pour les collégiens sur l'accueil de loisirs où est implanté le collège.

La compétence a été étendue sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} juin 2018 et est exercée sur le secteur de Bellegarde avec l'appui de l'association Enfants et Loisirs.

Pour que l'ensemble des familles puissent accéder équitablement à ce service en fonction de leurs ressources, la Communauté de Communes propose une tarification en fonction des quotients familiaux.

Les Projets Des accueils de Loisirs

Afin d'illustrer les activités menées, voici ci-dessous quelques projets mis en œuvre en plus des activités d'accueil de Loisirs qui se retrouvent dans chacun des ALSH (activités ou projets manuels, jeux collectifs, grands jeux, balade, semaine ou journée à thème.....).

Lorris :

Projet partagé avec les résidents du Clos Roy de Lorris (après-midi mensuel autour du tissage et tricot), Bibliothèque de Lorris mensuellement, Jardinage, Vélo, Sortie loisirs chaque semaine de chaque vacance, Intégration du tri sélectif au quotidien.....

Thimory :

Jardinage, Carnaval, Découverte de sport, A la découverte des 4 éléments, Sortie loisirs chaque semaine de chaque vacance.

Varennnes :

Projet Jardin potager, Projet recyclage, Sortie loisirs chaque semaine de chaque vacance.

Nogent :

Magie, cuisine, à la campagne, à la mer

Des rencontres inter-centre sont organisées par groupes d'âges lors des sorties loisirs.

Un premier inter-centre a été organisé autour d'un spectacle de Noël avec l'accueil de Loisirs de Nogent-sur-Vernisson et les trois accueils du Lorrinois.

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2018

		mercredi	Février	avril	juillet	août	octobre	Noël
LORRIS	Capacité accueil - De 6 ans	20	16	16	24	16	16	10
	Capacité accueil + de 6 ans	32	30	30	46	30	30	18
	Moyenne de Fréquentation/semaine	43	32	35	62	46	37	27
THIMORY	Capacité accueil - De 6 ans	12	12	12	16	16	12	
	Capacité accueil + de 6 ans	18	16	16	24	24	18	
	Moyenne de Fréquentation	20	17	16	34	9	25	
VARENNES-CHANGY	Capacité accueil - De 6 ans I	12	12	12	16	8	12	
	Capacité accueil + de 6 ans	18	16	16	30	12	18	
	Moyenne de Fréquentation	27	18	19	37	15	24	
NOGENT-SUR-VERNISSON	Capacité accueil - De 6 ans	20	16	16	16	10	16	
	Capacité accueil + de 6 ans	28	24	24	24	18	24	
	Moyenne de Fréquentation	34	23	28	35	25	27	
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Capacité accueil - De 6 ans		16		16		16	
	Capacité accueil + de 6 ans		24		36		24	
	Moyenne de Fréquentation		36		50		32	
MONTCRESSON	Capacité accueil - De 6 ans			16	16	10		
	Capacité accueil + de 6 ans			12	24	18		
	Moyenne de Fréquentation			17	38	25		
MINI CAMPS	Capacité accueil + de 6 ans				24			
	Moyenne de Fréquentation				21			

Les coûts de fonctionnement des ALSH (subventions de la CAF déduites)

Lorris	86827.16
Thimory	53007.45
Varennnes-Changy	38563.58
Nogent sur Vernisson	54425.56
Montcresson	11672.32
Sainte Geneviève des Bois	28807.23
Mini camps de Châtillon-Coligny	5342.50
TOTAL	278 645.85 €

Tous les sites n'accueillent pas le même nombre d'enfants et n'ouvrent pas le même nombre de jours.

BILAN S.L.A.C 2018

L'année 2018 du S.L.A.C a permis de faire découvrir des activités sportives, des sorties culturelles, des activités manuelles les mercredis après-midi, les vendredis soir, les samedis après-midi et les vacances scolaires. 468h00 d'animation hors vacances scolaires pour 144 jours d'ouvertures. Le temps d'accueil hors vacances scolaires : Mercredis 12h30 à 17h30, vendredis 17h30 à 21h30 et samedis 13h30 à 17h30.

Un nouveau projet ski a été construit en autofinancement par un groupe de 20 jeunes âgés de 13 à 15 ans, afin de partir 8 jours en Savoie découvrir les activités de montagne (ski, raquettes, ...).

Fin juin la 1^{ère} soirée concert « SLAC LIVE » a été organisée à l'espace jeunesse de Lorris, avec une programmation qui a permis de découvrir un groupe de l'Ecole de musique de Lorris, le groupe « Velvét » et enfin le groupe « Nogüs ». Avec plus de 200 spectateurs, cette 1^{ère} soirée musicale a été une réussite totale ce qui a permis aux jeunes du S.L.A.C de participer à l'organisation de cette manifestation (communications, entrées, installations, ...).

125 jeunes ont bénéficié des activités proposées en 2018 soit 56 filles et 69 garçons.

SOUTIEN AUX COLLÉGIENS

Les subventions versées en 2018 aux collèges

Les subventions suivantes ont été versées aux collèges en 2018 :

COLLEGES	SUBVENTION ALLOUEE
Collège Lorris : association sportive	1000
Collège Lorris : voyages scolaires	7 000
Collège Lorris : FSE	1 000
Collège Charles Desvergues - Bellegarde - voyages et sorties scolaires	6 200
Collège Charles Desvergues - Bellegarde – FSE	1 200
Collège Charles Desvergues - Bellegarde - asso sportive	1 600
Collège Henri Bequerel - Sainte Geneviève des Bois (voyages et sorties scolaires)	8 000
Collège Henri Bequerel - Sainte Geneviève des Bois - FSE	700
Collège Henri Bequerel – Association sportive	300

Mise en œuvre d'actions en faveur des collégiens

Lorris les mardis :

- Collecte pour les restos du cœur.
- Sensibilisation aux 5 sens.
- Journée chic.
- Jeux de piste et d'orientation pour la visite des CM2.

Sainte Geneviève-des-Bois les jeudis :

- Concours de dessins (thème libre).
- Décoration murale du self.
- Création d'un Escape Game pour la fête du collège.

Bellegarde les vendredis :

- Décorations des portes des salles de classes.

CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

Une réflexion a été engagée sur la question de la recherche de médecins et sur la question de leur remplacement lors des départs à la retraite.

La Communauté de Communes dispose de 3 maisons de santé pluridisciplinaire sur le territoire :

Au sein de la MSP de Bellegarde :

2 Médecins généralistes, 3 Masseurs Kinésithérapeutes, 3 Infirmières, 1 Pédicure-Podologue, 1 Psychologue Clinicienne, 1 Psychomotricienne, 1 Diététicienne- Nutritionniste, 1 orthophoniste

Au sein de la MSP de Chatillon

1 Médecin, 5 Infirmiers, 1 Pédicure-Podologue, 1 Psychologue Clinicienne, 1 Diététicienne- Nutritionniste, 1 ostéopathe, 1 Orthophoniste, 1 sage-femme

Au sein de la MSP de Lorris

2 Médecins
1 Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs
2 infirmiers
1 Pédicure-Podologue
1 Sage-Femme

Un cabinet de téléconsultation a ouvert ses portes à Châtillon-Coligny au sein des cabinets médicaux depuis septembre 2018 (centre de santé, 8 chemin de la messe). Ce local a été mis à disposition par la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais. Les consultations ont lieu les jours suivants : Mercredi : 15h00 - 17h00 et Jeudi : 09h30 - 12h00

Le cabinet fonctionne avec un infirmier libéral. Ce dernier accueille le patient et est en charge du bon déroulement de la consultation. Le médecin à distance voit et entend tout, il reste maître de la consultation pour établir son diagnostic. C'est toujours le même médecin qui consulte à chaque créneau horaire de chaque cabinet ce qui assure le suivi des patients dans le temps.

Pour le patient, le coût et le remboursement sont les mêmes que pour une consultation de médecine générale classique soit 25€. Cette solution permet de bénéficier des avantages de la télémédecine tout en privilégiant le lien humain grâce à la présence de l'infirmier.

Un cabinet de télémédecine permet entre autres d'assurer les renouvellements d'ordonnances et le suivi des pathologies chroniques. C'est un dispositif parmi d'autres qui permet de lutter contre le phénomène de désertification médicale.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Commission services à la population a proposé les subventions suivantes qui ont été approuvées par le conseil communautaire du 10 avril 2018 :

Nom de l'association	Montants votés par le conseil communautaire
Mission Locale du Montargois et Giennois (AIJAM)	13 045,00 €
A.D.A.P.A de Lorris	7 614,00 €
ADAPA Bellegarde	4 655,00 €
ADAPA Châtillon-Coligny	5 429,00 €
S.E.G	8 350,00 €
CIDFF	2 500,00 €

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC :

VIE DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP) PÔLE DE BELLEGARDE

La Maison de Services au Public de Bellegarde a ouvert ses portes le 30 janvier 2018 dans les locaux de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pôle de Bellegarde .

La MSAP offre la possibilité :

- D'être accueillis, informés et orientés,
- D'être accompagnés dans vos démarches en ligne concernant les partenaires suivants : CAF, CPAM, CARSAT (Assurance Retraite), Pôle Emploi, ANTS (Agence National des Titres Sécurisés) et la MSA,
- D'être mis en relation en visiophonie avec un agent de la CAF, CPAM, CARSAT (Assurance Retraite), ADIL (Agence Départemental d'Information sur le Logement) et MJD (Maison de la Justice et du Droit),
- D'accéder à un ordinateur, une imprimante scan et à un téléphone.
- De consulter de la documentation.

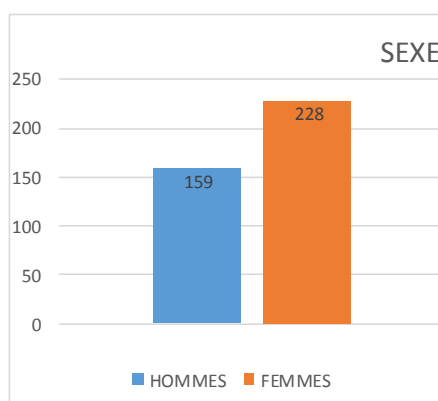
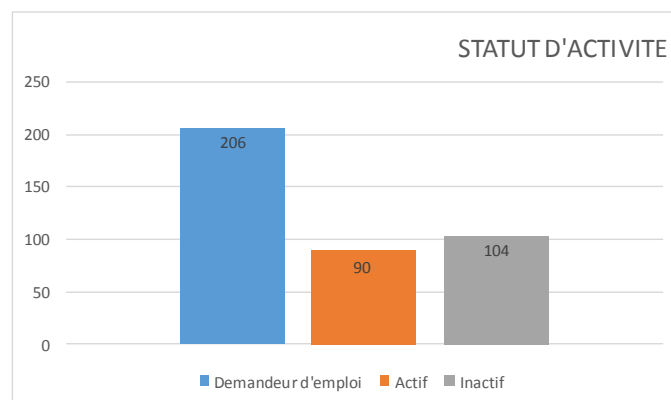
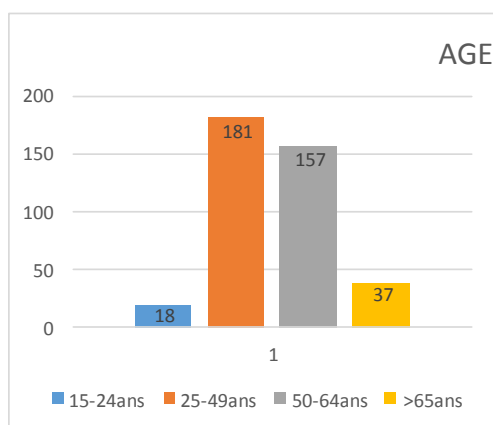
La MSAP délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Voici quelques exemples de demandes : création et utilisation d'adresse mail, création de compte sur les sites des différents partenaires, téléchargement et impression d'attestation depuis un espace personnel, actualisation sur pôle emploi, mise en forme de cv, demande de carte grise et de permis de conduire sur le site de l'ANTS...

L'activité de la MSAP de Bellegarde a évolué, voici un tableau qui montre le nombre de visites par mois :

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
15	27	28	29	38	28	Fermée	51	52	55	51

Zoom sur les publics accueillis



La MSAP a reçu 375 visites durant l'année 2018.

Les habitants de Bellegarde représentent 56% des demandes.

La majorité des demandes concernent la CAF, le pôle emploi et site de la Préfecture (ANTS).

Par convention passée avec le Département du Loiret, une borne de visioconférence a été mise à disposition et a été installée au sein de la MSAP dans un espace respectueux de la confidentialité des échanges, afin de permettre de communiquer avec les partenaires suivants : CAF, CPAM, CARSAT, ADIL, Maison de la justice et du droit.

Le règlement intérieur de la MSAP a été défini et adopté par le Conseil Communautaire : il définit les conditions d'utilisation des locaux, du matériel et des services de la Maison de services au public. Il régit les conditions d'utilisation, et les conditions d'accès aux locaux, au réseau internet. Il fixe les règles de fonctionnement du service et les règles d'utilisation du réseau internet et encadre la responsabilité des agents de la MSAP.

MAISON DE SERVICES A LA POPULATION PÔLE DE CHÂTILLON-COLIGNY

Concernant le projet de maison des services à la population à Châtillon-Coligny, le programme prévoit la réhabilitation, la déconstruction/reconstruction y compris le désamiantage de l'ancien bâtiment de l'EHPAD en vue de :

- L'extension de la MSP : création de locaux paramédicaux et médicaux en interface avec les cabinets existants.
- La création d'une MSAP : création de bureaux, salles de réunion, espace accueil et locaux support.
- La création de bureaux, salles de réunion et de locaux archives pour le SSIAD et l'ADAPA.
- Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) : en complément du service existant, création d'une salle de rencontres et d'un bureau.
- Le projet prévoit également la création d'espaces supports associés ainsi que le réaménagement des espaces extérieurs : gestion des flux et des accès, parkings, aménagements paysagers, etc.

Suite à un appel à candidatures lancé le 20 février 2018, le cabinet Vincent Bourgoïn architecte a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Le montant du marché pour la mission de base s'élève à 180 000 € HT soit un taux de rémunération de 10 %.

La surface dans l'œuvre concernée par cette opération est d'environ 885 m². Le délai global des travaux estimatif proposé par le candidat est de 13 mois dont 1 mois de période de préparation.

Il restera à préciser le projet et à lancer les consultations concernant les marchés de travaux. Ceux-ci devraient démarrer en novembre 2019 pour une ouverture en novembre 2020.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Département, de la CAF, de la Région et de l'Etat.

Les travaux sont prévus pour l'automne 2019 et leur durée prévisionnelle est d'une année.

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE CHÂTILLON-COLIGNY

Par délibération en date du 26 Septembre 2017, le Conseil Communautaire avait décidé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction de la gendarmerie de Châtillon-Coligny à LogemLoiret, lui octroyant une subvention d'équilibre de 700 000 €.

En 2018 le Conseil Communautaire a voté une autorisation de programme pour cette opération, échelonnant le versement de la subvention sur plusieurs exercices, en fonction du planning prévisionnel de réalisation. Le Conseil Communautaire s'est également prononcé en faveur d'une garantie d'emprunt sur cette opération.

LogemLoiret a lancé la procédure pour la désignation d'un maître d'œuvre qui devrait aboutir fin du 1^{er} semestre 2019.

TRANSPORT

GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE EN TANT QU'ORGANISATEUR DE SECOND RANG

La Communauté de Communes est autorité organisatrice des transports de second rang.

A ce titre, elle assure un rôle de conseil et d'aide sur tout ce qui concerne la gestion de proximité : demandes de modifications de circuit, signalement de tout dysfonctionnement, gestion des indisciplines.

Pour l'année scolaire, nous avons recensés 24 indisciplines dans les transports scolaires : 10 sur le territoire de Châtillon-Coligny, 9 sur le territoire de Bellegarde et 5 sur le territoire de Lorris.

TRANSPORT VERS LES ÉQUIPEMENTS

Les transports des scolaires du pôle de Lorris ont été pris en charge par la Communauté de Communes pour les déplacements vers les équipements sportifs communautaires tout au long de l'année 2018 alors que la réflexion sur l'harmonisation de cette compétence était parallèlement menée afin qu'elle soit étendue à tout le territoire.

Le transport vers les équipements sportifs soit la salle Escalé de Varennes, le BAF de Lorris, et le complexe sportif de Lorris s'est élevé en 2018 à 50 472 €. Le transport dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives à 3 275 €.

Par ailleurs, pour l'ensemble des ALSH gérés par la Communauté de Communes, les déplacements des enfants sont pris en charge par la Communauté de Communes.

Le budget consacré au transport des ALSH (Lorris, Varennes, Thimory, Châtillon, Bellegarde, Nogent, Montcresson, Ste Geneviève, mini-camps) s'élève à 23 400,30 €.

Enfin, dans le cadre de l'action culturelle vers les publics scolaires (élémentaires de l'ensemble du territoire), les déplacements suivants ont été pris en charge :

- ❖ Transport Randos Contes : 1 376 €
- ❖ Transport Expo scientifique : 3 264 €
- ❖ Transport vers les spectacles : 4 736 €

TRANSPORT SOLIDAIRE

La Communauté de Communes met à disposition des associations du territoire un de ses minibus. La Communauté de Communes facture semestriellement les associations sur la base des kilomètres parcourus. Le montant varie selon le coût du carburant sur la période. En 2018, douze associations ont emprunté ce véhicule, à 31 reprises soit 3355 km parcourus.

La Communauté de Communes a mis en place un service de transport de proximité en minibus, le jeudi matin vers le marché de Lorris (ou vers l'hypermarché). Pour bénéficier de ce service, trois conditions doivent être remplies : être seuls, sans moyen de transport, ni liens familiaux. En 2018, 35 personnes étaient inscrites et en moyenne 13 personnes sont véhiculées chaque jeudi par un agent technique.

POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

En 2018 la Communauté de Communes a proposé une programmation culturelle tout au long de l'année à l'espace des étangs à Nogent-sur-Vernisson. Quelque neuf concerts s'y sont déroulés, ainsi qu'une exposition sur l'art du fil.

A cela s'ajoutent l'exposition scientifique et interactive proposée par la FRMJC sur trois sites (Bellegarde, Lorris et Nogent-sur-Vernisson), ainsi qu'un spectacle proposé à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du territoire.

Ces manifestations, ainsi que d'autres portées par des communes et des associations, ont été cofinancées par la Région Centre Val de Loire dans le cadre du PACT (projet artistique et culturel de territoire) porté par la communauté de communes. En 2018 le budget artistique du PACT s'élève à 86 707 €, pour un financement régional de 40%.

Par délibération du 16 octobre 2018, le Conseil Communautaire a validé la demande de financement à la Région pour le PACT 2019. Celui-ci réunira davantage de porteurs de projets, répartis sur le territoire communautaire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Communauté de Communes exerce la compétence « Gestion, entretien et extension du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire » sur le Châtillonnais, depuis 2013.

Le devenir de cette compétence a fait l'objet d'une réflexion menée tout au long de l'année 2018. Le recensement des équipements rattachés à cette compétence a été réalisé en s'appuyant sur les diagnostics énergétiques réalisés par les communes du Lorriçois en 2016 et d'un diagnostic réalisé par la société Noctabene, financé par la Communauté de Communes pour les communes du Bellegardois et les communes du Lorriçois qui n'en disposaient pas.

Des négociations ont été menées avec les communes entre septembre et décembre 2018 afin de définir les modalités de transferts de charges relatifs à l'extension de cette compétence sur l'ensemble des 38 communes. A l'issue de ces travaux, la Communauté de Communes a transmis aux communes une proposition de définition de la compétence et le rapport de CLECT traduisant financièrement ce transfert de compétence. Les communes doivent se prononcer lors du 1^{er} trimestre 2019 pour un transfert effectif au 1^{er} avril 2019.

Parallèlement à ces réflexions, la Communauté de Communes a poursuivi en 2018 les travaux d'amélioration d'énergie du parc d'éclairage public des 12 communes du Châtillonnais (près de 2500 points lumineux) et pris en charge les réparations ponctuelles pour un montant total de 170 589 € H.T, en a assuré la maintenance (61 900 €) et pris en charge les factures énergétiques. (105 845 €)

Les travaux de rénovation bénéficient d'un financement du Contrat régional de solidarité territorial (fonds régionaux) et du dispositif Territoires à Energie positive, à hauteur de 75 000 €.

SPANC

Pour les trois anciennes Communautés de Communes, la compétence protection et mise en valeur de l'environnement consistait en la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Les trois services ont fusionné au 1^{er} janvier 2017.

Ce service a pour missions de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel sur son territoire et de veiller à leur bon état de fonctionnement, et ce, afin de sensibiliser les usagers à la nécessité de préserver la qualité de la ressource en eau.

Pour mener à bien ces missions, le SPANC a été doté par la Communauté de Communes de 4 compétences : le contrôle des installations neuves, le contrôle des installations existantes, l'entretien des installations et la réhabilitation des installations.

En 2018 le service fonctionnait avec 1 technicienne à ½ temps, et un prestataire extérieur intervenant pour la réalisation des contrôles des installations existantes et ventes immobilières. La technicienne, assure la coordination du service, assistée par 2 agents administratifs l'un sur le Châtillonnais, l'autre sur le Bellegardois. En 2018, le service a travaillé sur l'achat d'un logiciel afin de concentrer les données des 3 anciens pôles dans un seul logiciel.

Nombre de contrôles réalisés en 2018

	Diagnostic	Conception	Réalisation	TOTAL
Secteur de Bellegarde	30	16	10	56
Secteur de Châtillon-Coligny	61	21	22	104
Secteur de Lorris	128	25	23	176
TOTAL	219	62	55	336

Nombre de vidanges réalisées en 2018

Secteur de Bellegarde	Secteur de Châtillon-Coligny	Secteur de Lorris	TOTAL
64	116	120	300

Le rapport d'activités 2018 du SPANC est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes ainsi que dans les Mairies.

INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNICATION

La Commission Communication se réunit une fois par mois afin d'élaborer les documents sous la présidence de M. Daux. Divers travaux ont été réalisés depuis la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

CRÉATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Un cahier des charges a été élaboré en vue de la création d'un nouveau site internet pour cette nouvelle collectivité. Les trois sites existants des anciennes structures ont cessé d'exister dès la mise en ligne du nouveau projet, qui a été opérationnel à la fin du premier semestre 2018.

C'est la société Net15 qui a été retenue pour la création du site Internet et qui a travaillé pour la réalisation du site. Vous pouvez consulter notre site à l'adresse suivante : <http://www.comcomcfg.fr>, il est géré par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais. Une page a été dédiée aux communes ne disposant pas de site internet, elles peuvent nous communiquer les informations à transmettre.

BULLETIN COMMUNAUTAIRE

La Commission Communication a travaillé sur la conception d'un bulletin d'information pour notre communauté, appelé l'Intercom'. Le travail de la Commission Communication pour le premier numéro de l'Intercom' s'est focalisée sur un trombinoscope de tous les élus communautaires, cette action a permis aux usagers de prendre connaissance des diverses commissions et de mettre des noms sur des visages.

Toutes ces actions visent à informer la population des réalisations communautaires et à promouvoir celles-ci. D'autres actions grand public seront élaborées comme des portes ouvertes, des événements en relation avec d'autres commissions, etc.

CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO

Un concours a été lancé pour la conception du logo de la nouvelle collectivité. Il a été ouvert aux habitants des 38 communes, et a permis l'implication des usagers pour une meilleure identification de notre structure. Ce concours a été couronné de succès et nous avons reçu plus de 38 offres de logos. A l'issue d'une cérémonie organisée à l'Espace des Etangs, le logo vainqueur a été dévoilé aux habitants et dorénavant c'est lui qui identifie notre nouvelle collectivité.

DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 22 Mai 2018 le Conseil Communautaire a adopté un règlement intérieur définissant les modalités d'attribution de fonds de concours aux communes. Ces dernières peuvent bénéficier d'une participation communautaire pour financer 50% du reste à charge des projets communaux contribuant à améliorer le cadre de vie, au développement touristique ou permettant d'accueillir des services communautaires.

En 2018, la Communauté de Communes a attribué 78 531,19 € répartis comme suit :

-  15 000 € à la commune de Chapelon pour la réhabilitation du moulin Gaillardin
-  17 972,45 € à la Commune de Varennes-Changy pour la création au sein de l'école d'une salle d'activité susceptible d'accueillir l'ALSH
-  16 314,19 € à la commune de Quiers sur Bezonde pour l'aménagement d'un jardin à thème
-  20 000 € à la Commune de Châtillon-Coligny pour l'aménagement de parking à proximité de l'école et des équipements communautaires
-  5269 € à la Commune du Charme pour la réfection du portail et l'aménagement des allées du cimetière
-  3975,55 € à la commune de La chapelle sur Aveyron pour la création d'un colombarium

GLOSSAIRE

ALSH : Accueil de Loirs Sans Hébergement

BAF : Basson d'apprentissage fixe

3CBO : Communauté de Communes Clery Betz et Ouanne

CC4V : Communauté de Communes des 4 Vallées

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IC : Intérêt Communautaire

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

GEMAPI : Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations

MSAP : Maison de Services à la Population

PACT : projet artistique et culturel de territoire

RAM : Relais d'Assistants Maternels

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SLAC : Service des Loisirs et d'Animations Communautaire

SPANC : Service public d'assainissement non collectif